



CONVENTION DE LOCATION DES SALLES DES FETES COMMUNE DE SAINT IGNAT

La signature de la présente convention implique l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur des salles des fêtes de la commune de Saint Ignat.

Cette convention sera établie en deux exemplaires rendant effective la réservation. Un exemplaire sera remis au locataire, l'autre conservé par le responsable de la salle.

Le locataire sera responsable de la salle et de son utilisation (responsable juridique, matériel et moral). Le locataire prendra à sa charge tout frais de remise en état et de nettoyage si des dégradations sont constatées lors de l'état des lieux de sortie.

La présente convention est établie entre la commune de Saint Ignat,

représentée par _____ responsable de la salle

et *Nom, Prénom(s)* : _____ du locataire de la salle.

Numéro de téléphone fixe : _____

Numéro de téléphone portable (joignable le jour de la location) : _____

Adresse : _____

Sollicitant la location de la salle des fêtes du village de _____

pour la période :

date et heure de début de location : _____

date et heure de fin de location : _____

Nombre de personnes attendues : _____

Type de manifestation : _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve.

Fait à Saint Ignat, le _____ **en 2 exemplaires.**

Signatures précédées de la mention « Bon pour accord »

L'utilisateur :

Le responsable de la salle :

Élément requis :

_ Un certificat d'assurance conforme aux exigences et conditions exprimées en rubrique «Assurance» du règlement.